



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Santé

Dossier suivi par: JOME Laurent
Tel: 247 85510
Email: laurent.jome@ms.etat.lu

Monsieur le Ministre
aux Relations avec le Parlement
Service central de Législation
5, rue Plaetis
L – 2338 Luxembourg

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Entrée le :

14 JAN. 2020

Luxembourg, le 14 janvier 2020

Concerne: Question parlementaire n° 1599 du 11 décembre 2019 de Monsieur le Député Gilles Baum et de Madame la Députée Carole Hartmann

Réf. : 829x5b4ae

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir en annexe la réponse du soussigné à la question parlementaire n° 1599 du 11 décembre 2019 de Monsieur le Député Gilles Baum et de Madame la Députée Carole Hartmann concernant la "Campagne de sensibilisation pour les professions de santé".

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma considération très distinguée.

Pour le Ministre de la Santé,

Laurent JOMÉ

Premier Conseiller de Gouvernement





Réponse de Monsieur le Ministre de la Santé à la question parlementaire n° 1599 du 11 décembre 2019 de Monsieur le Député Gilles Baum et de Madame la Députée Carole Hartmann concernant la "Campagne de sensibilisation pour les professions de santé".

L'étude « Etat des lieux des professions médicales et des professions de santé au Luxembourg », réalisée sur demande du ministère de la Santé, a montré que le Luxembourg ne forme pas assez de professionnels de santé pour répondre aux besoins de la population et que le pays dépend de manière critique des pays limitrophes pour ces ressources.

Cette situation résulte entre autre vraisemblablement de :

- l'image peu positive des métiers de la santé auprès de la population et des jeunes,
- des contraintes liées aux métiers non compatibles avec les attentes de la jeunesse,
- de la formation peu qualifiante par rapport à d'autres professions (BTS),
- des autres secteurs plus compétitifs pour les jeunes : emplois à l'Etat ou dans le secteur financier.

Suite à cette analyse, j'ai chargé mes services, en étroite collaboration avec les différents ministères impliqués, d'élaborer un plan d'action national concernant les professions médicales et de la santé couvrant la période 2020-2035. Un des axes stratégiques devra adresser la problématique de l'attractivité des professions de santé et des professions médicales. Une des actions qui sera alors certainement mise en œuvre est une campagne de promotion médiatique en faveur des métiers de la santé afin d'augmenter l'intérêt des jeunes pour les professions de la santé incluant infirmiers, aides-soignants et médecins. Une telle campagne s'inscrit dans un ensemble d'axes stratégiques, comme par exemple une réflexion sur l'adaptation des formations des professions de santé et des professions médicales aux besoins du système de santé luxembourgeois en vue de garantir un accès optimal à des soins de qualité pour l'ensemble de la population. Ces axes devront être priorités avec les différents acteurs concernés afin que les actions soient coordonnées et efficaces. Les actions en elles-mêmes devront être définies au niveau opérationnel.

Le plan d'action devrait être finalisé avant l'été 2020 et les premières actions commencées à l'automne.